

Les Échos de Bramefarine

n° 90 – mai 2021

Le mot du maire



Olivier Roziau

Le printemps est arrivé, avec l'espoir de sortir enfin de cette période anxieuse que nous traversons depuis plus d'un an.

Il demeure que la situation sanitaire reste préoccupante et qu'en appont de la gestion politique de cette crise sanitaire, seuls notre solidarité et notre comportement responsable en matière de vaccination et de respect des gestes barrière nous permettront de sortir du tunnel, de réduire le coût humain, social, psychologique, économique de cette pandémie.

Quoi de neuf sur le plan communal ?

Six années sont passées et les électeurs français seront donc rappelés aux urnes les 20 et 27 juin prochains pour désigner leurs élus régionaux et départementaux ; initialement prévues en mars dernier, les dates de scrutin ont été bousculées par l'épidémie.

Soyez sûrs que notre commune s'engage sans réserve sur l'organisation et le respect scrupuleux des mesures de prudence sanitaire afin que ces élections importantes aient lieu dans les meilleures conditions et que vous puissiez venir voter nombreux et en toute sérénité.

Contraintes sanitaires obligent, nous avons dû encore une fois annuler les Fêtes de la Tour et les activités liées à cet événement. Qu'à cela ne tienne, donnons-nous rendez-vous en 2022 pour des retrouvailles festives ! Nous aurons d'ailleurs le plaisir d'accueillir très bientôt notre nouveau comité des fêtes.

Enfin, vous constaterez bientôt que notre site Internet a été remanié afin d'améliorer sa structure, d'optimiser son référencement, de le moderniser et de l'actualiser.

Nous souhaitons en effet que ce site Internet ne soit pas qu'une vitrine pour la commune mais qu'il soit attractif pour tous les habitants ayant accès à Internet.

Le conseil municipal vous souhaite un très bel été. ■

Fête des mères : bonne route au char !

Retrouvons les membres de l'association Vivre à Saint-Maximin **dimanche 30 mai** pour la fête des mères avec leur char fleuri qui sillonnera les routes de nos hameaux dans la bonne humeur pour remettre à chaque maman une rose offerte par la commune.

Le char partira des Bretonnières, vers 8 heures, et déambulera toute la matinée dans le village.

Nous comptons sur vous pour les accueillir au bord de la route, avec votre sourire.

Bonne fête à toutes les mamans. ■



Quelques clés pour comprendre le budget communal

Le budget communal a ses règles propres et ses contraintes, fixées dans le cadre de la comptabilité publique, et chaque commune doit y souscrire.

Pourquoi l'endettement ?

L'endettement est normal et nécessaire, car les impôts et taxes, seules recettes de fonctionnement dont dispose une commune, ne suffisent pas à dégager une épargne suffisante pour obtenir un résultat comptable permettant de financer les investissements.

Pourquoi des investissements ?

Une commune doit nécessairement procéder à des investissements pour gérer son territoire, les services procurés aux habitants, pour entretenir son patrimoine, développer des activités sociales, sportives et culturelles.

Il s'est agi par exemple des travaux d'assainissement réalisés entre 1998 et 2017, date à laquelle ceux-ci sont passés à la charge de la communauté de communes; ou encore des structures scolaires (création d'une 4^e classe et du préau).

Ces investissements sont financés par des subventions du département, de la communauté de communes, de la région ou des services de l'État, à hauteur de 70 à 80 % maximum; 20 % au moins restent donc à la charge de la commune et sont financés grâce au résultat comptable dégagé chaque année.

L'entretien des routes constitue toutefois des dépenses de fonctionnement obligatoires qui contribuent à l'endettement communal car il n'est pas subventionné.

Valoriser son patrimoine, l'entretenir pour éviter sa dégradation, nécessite d'engager des investissements. Ainsi, à Saint-Maximin, la deuxième tranche des travaux de réfection de la Tour d'Avalon devrait être subventionnée à 75,20 % (62,8 % de financements publics [département, État/DRAC, région] outre 12,40 % de mécénats privés [Fondation du patrimoine + dons, Fondation Crédit Agricole - Pays de France, Fondation France Bois]); les 24,80 % demeurés à la charge de notre commune représentent une somme de 68 526 €.

Pour bien comprendre le mécanisme de l'investissement, il faut savoir que la commune doit « avancer » les fonds nécessaires aux travaux et

donc s'endetter en contractant un emprunt bancaire car le versement des subventions obtenues est toujours décalé et n'intervient qu'à la réception des travaux effectués.

À ce jour et depuis 2018, la commune de Saint-Maximin et toutes les communes du Grésivaudan font l'objet de données d'information financières erronées sur le site officiel de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), car l'ensemble des investissements « eau et assainissement » ainsi que les emprunts contractés qui s'y rattachent (transférés à la communauté de communes en 2018) sont toujours inscrits à la charge des communes; la nécessaire rectification de ces données doit intervenir dans le courant de l'année 2021 et permettra d'ajuster les chiffres de l'endettement à la réalité.

L'endettement actuel et réel de notre commune s'élèvera à 692 000 € (692 K€) au 31 décembre 2021.

Compte tenu des règles du jeu comptable entre budget d'investissement et budget de fonctionnement (toujours séparés selon les règles de comptabilité publique), notre commune est aujourd'hui en capacité de rembourser sa dette en neuf années, ce qui place Saint-Maximin dans la moyenne nationale d'endettement légal.

Quelles sont nos limites financières ?

Il faut savoir, pour comprendre nos limites financières, que la commune doit justifier d'un « taux d'encadrement scolaire » obligatoire qui implique des charges importantes de personnel et de fonctionnement.

Saint-Maximin a fait par ailleurs, dans le passé, des choix d'engagement du personnel technique favorisant la dimension sociale, ce qui est tout à l'honneur de la commune.

Ceci étant, ces choix ont un coût qui représente aujourd'hui plus de 55 % du budget de fonctionnement au lieu de 40 % selon la norme nationale. Ce coût des dépenses salariales représente à ce jour une réelle contrainte budgétaire pour notre commune et explique pour une grande part nos limites financières actuelles.

Cette contrainte budgétaire ne diminuera qu'avec les départs à la retraite à venir et la suppression correspondante de certains postes (dans les effectifs techniques).

À cela vient s'ajouter une autre contrainte budgétaire : notre budget de fonctionnement est en effet impacté, plus encore que dans d'autres communes, par la suppression de la taxe d'habitation.

Jusqu'en 2020, la taxe d'habitation était une source de « recettes » pour la commune, de même que la taxe foncière.

À partir de 2021, les communes ne percevront plus que les taxes foncières (sur le bâti et le non bâti).

Le législateur a donc prévu une compensation de cette perte de recettes.

Toutefois, et dans le cas précis de Saint-Maximin, cette compensation ne couvre pas la totalité de la perte qui représentera chaque année une somme de 33 000 €, jusqu'à une éventuelle modification législative.

Pourquoi cette compensation partielle ?

Notre commune n'avait, par le passé, jamais augmenté ou très insuffisamment, ses taux d'imposition par rapport au revenu fiscal moyen de ses habitants ; elle s'est trouvée en conséquence pénalisée par le mode de calcul et l'attribution d'une moindre compensation : une commune qui n'augmente pas ses taxes étant en quelque sorte considérée comme une commune « riche ».

À cela s'ajoute une nouvelle contrainte budgétaire : la crise sanitaire ayant alourdi le budget de fonctionnement, la commune a dû recourir à une entreprise extérieure (ménage) afin de procéder à la désinfection des locaux, et enregistrer un déficit de recettes résultant de l'impossibilité de louer la salle Marie-Louise.

Quelle augmentation réelle du taux d'imposition ?

En cette année 2021, la commune de Saint-Maximin se trouve ainsi contrainte d'amorcer une augmentation de la taxe foncière dans le but de rétablir une plus grande normalité de son taux d'imposition et de réduire la perte de recettes enregistrée.

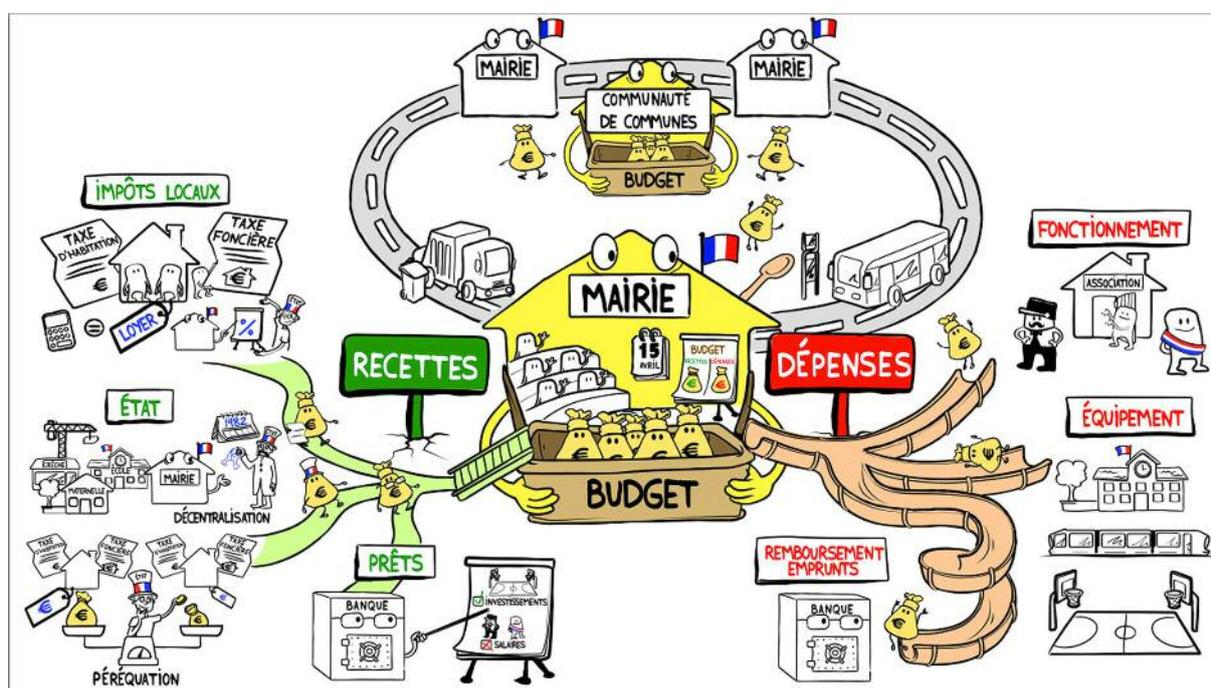
L'augmentation de la taxe foncière sur le bâti a donc été votée à hauteur de 2,67 %, ce qui permettra de réduire la perte annuelle de 33 000 € à 16 000 €.

Jusqu'à ce jour, au titre de la TF « bâti », les habitants de Saint-Maximin devaient verser chaque année une partie de cette taxe à la commune (20 %) et une autre partie de la même taxe au département (15,90 %) ; ils verseront désormais ces 2 parties de la TF à la commune, ce qui explique que le taux communal de la taxe foncière passe de 20 % à 35,90 %.

Pour autant, l'augmentation réelle de la TF supportée par chaque habitant sera bien de 2,67 %, conformément à la délibération du conseil municipal, et portera le taux communal d'imposition pour 2021 à 38,57 %.

S'agissant de la TF sur le non bâti, l'augmentation votée s'élève à 4,46 %, portant son taux à 64,46 %.

Ces augmentations d'imposition sont aujourd'hui nécessaires à notre commune et notre conseil a tenu à les voter « a minima », dans une mesure responsable et raisonnable, si l'on sait que les plafonds légaux d'augmentation sont en théorie fixés respectivement, pour chacune de ces taxes (sur le bâti et sur le non bâti), à 105 % et 149 %. ■



Soutien de la commune aux parents d'élèves du collège de Pontcharra

Par délibération du conseil d'administration du collège Marcel Chêne de Pontcharra en date du 2 février 2021, une nouvelle répartition des moyens, proposée par le chef d'établissement, a été retenue, alertant les fédérations de parents d'élèves qui ont pris contact avec la commune.

Nous comprenons l'inquiétude des parents d'élèves et des professeurs devant la perspective de dégradation des conditions d'enseignement dès la prochaine rentrée scolaire.

La commune de Saint-Maximin tient à rappeler son attachement aux conditions d'apprentissage de nos jeunes élèves.

Ne pouvant accepter qu'une famille arrivant sur la commune puisse voir l'admission de son enfant refusée par le collège de Pontcharra, notre collège de secteur, le conseil municipal a voté à l'unanimité une motion dénonçant la baisse de cette dotation de moyens, baisse récurrente depuis plusieurs années.

Nous suivons ce dossier et espérons vivement que le collège de Pontcharra se verra attribuer davantage d'heures / postes d'enseignants, afin d'éviter une fermeture de classe de 3^e et d'ouvrir une nouvelle classe de 6^e, en espérant une rentrée sereine. ■

Bravo aux titulaires du Brevet

Nous poursuivons la mise à l'honneur des jeunes saint-maximinois qui ont obtenu leur Diplôme National du Brevet en juillet 2020.

Nous tenons également à féliciter Louise Conter et Maé Guidolin (Le Vieux-Saint-Maximin), Méline Pagneux (La Combe), Stecy Lorant (Répidon), Marie Gourdel et Clément Patrigeon (Les Bruns) et Élie Rambaud (Les Bretonnières).



Stecy & Maé



Louise & Élie

Élie Rambaud nous livre son sentiment en qualité de lycéen de seconde dans ce contexte sanitaire si particulier : « *Ce n'est pas facile de suivre avec*

une semaine sur deux en distanciel. C'était plus facile quand on a repris complètement en présentiel. Avec les 4 semaines et les vacances au milieu, c'est dur, mais on arrive à tenir le coup. J'espère que nous allons reprendre complètement en présentiel et pouvoir finir notre année sereinement. »

Nous pensons également à tous les collégiens qui vont passer le Brevet cette année dans des conditions difficiles ainsi qu'aux lycéens qui essuient à la fois les aléas de mise en place de la réforme du baccalauréat et l'annulation des épreuves.

Nous leur adressons tous nos encouragements et sommes confiants dans leur capacité à réussir malgré le contexte.

Nous sommes conscients que cette situation sanitaire a un fort impact sur la jeunesse, au niveau social, psychologique, et même sur sa capacité à se projeter dans le futur. ■

Nature et technique font le nordique...

Encore une saison hivernale favorable aux trente élèves de CE2, CM1, CM2.



Les quatre journées d'initiation ou de perfectionnement à l'activité nordique ont pu être réalisées grâce à la forte mobilisation de l'association Vive l'école lors du trail de Saint-Maximin.

Tous les élèves ont pu bénéficier de cours de ski de fond classique, skate ou biathlon dans des conditions de neige quasi optimales sur le site de la Féclaz, fleuron de l'activité nordique.

Un grand merci à tous, les accompagnateurs bénévoles, à Nicolas Le Gac, directeur de l'école ainsi qu'aux enfants, toujours motivés : ils sont tous revenus enthousiasmés par ces journées de plein air.



Nous remercions aussi la région Auvergne-Rhône-Alpes pour sa participation financière au transport.

À bientôt pour la prochaine saison ! ■

3^e édition de la « chasse aux œufs » de l'association Vive l'école

Initialement prévue dimanche 4 avril, mais reportée à l'annonce de l'interdiction des rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique, la chasse aux œufs a été déplacée sur le temps scolaire avec l'accord enthousiaste des enseignants et sur l'excellente idée de la présidente de l'association Virginie Tissot, déjà mise en œuvre l'an dernier !

La chasse aux œufs a pu ainsi être ouverte le vendredi 2 avril au matin pour les deux classes de PS-MS et GS-CP et l'après-midi pour les deux classes de CE1-CE2 et CM1.

Mamans organisatrices et enseignants étaient ravis que les enfants puissent finir ainsi la semaine, juste avant la fermeture des écoles : une occasion de partager un moment de convivialité tous ensemble et par un temps plus que propice !



Trois classes devaient remplir leur panier selon le code couleur indiqué au fond de la boîte (et un œuf bonus caché par classe). Quant aux CM1-CM2, un Escape Game sur le thème de « Charlie et la Chocolaterie » leur a été proposé, avec différentes énigmes ou épreuves jusqu'à obtenir le fameux « ticket d'or ».

Point positif du report de cette chasse aux œufs sur le temps scolaire : tous les enfants présents à l'école ont pu en profiter ! ■

Quelques contacts utiles pour jeunes et familles

La Maison des Jeunes Léo Lagrange de Pontcharra et son équipe accueillent désormais tous les jeunes sans distinction, de 11 à 30 ans.

Elle leur propose un accompagnement réaliste, sincère et un soutien inconditionnel, au moyen d'outils pédagogiques comme billard, baby-foot, ping-pong, jeux de société et... discussion !

Il peut s'agir d'accompagner un projet de voyage linguistique, de réaliser un film sur le harcèlement ou la réinsertion professionnelle, ou de découvrir et mettre en application le théorème de Pythagore pour construire un banc !

Il s'agit aussi de trouver des réponses au décrochage scolaire, en forte augmentation, de répondre aux demandes d'aide de tout citoyen confronté à une démarche administrative, à la fracture numérique ou désirant créer une association...

La Maison des Jeunes agit en prévention et en collaboration avec le centre Agathe et la Mission locale.

Un temps d'accueil spécifiquement dédié aux **Saint-Maximinois** de 10 à 30 ans et à leurs familles, **le 12 juin 2021** de 9 heures 30 à 12 heures, à la **Maison des Jeunes**, rue du 19 mars 1962, Pontcharra.

Centre de planification et d'éducation familiale AGATHE, Pontcharra :

le centre dispose de psychologues qui proposent une écoute et une aide psychologique spécifique et gratuite ainsi que des permanences médicales.

<https://www.le-gresivaudan.fr/53-centres-de-planification.htm>

33, avenue de la Gare. Tél. 04 76 97 81 00.

agathe.pontcharra@wanadoo.fr

Mission locale, Pontcharra : un espace d'intervention au service des jeunes, proposant un suivi personnalisé, avec mission d'accueillir, informer, orienter et aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale.

33 rue de la Ganterie 38530 Pontcharra.

Tél. 04 76 97 81 85. info@mlgresivaudan.com.

0800 00 38 38 Numéro vert Allô Familles Isère, créé par le département, animé par 80 agents professionnels et volontaires qui offre un dispositif d'écoute et de conseil anonyme et gratuit aux familles, les personnes isolées et les jeunes depuis l'ouverture de la plateforme en avril 2020 (lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures). ■

Rendez-vous autour d'un ballon !

Bonne nouvelle ! les séances de foot et de basket reprendront chaque mardi soir, à 18 heures, à compter du 1^{er} juin, sur le terrain de foot de l'accueil de loisirs intercommunal ou sur le plateau sportif du centre-village, après une longue interruption due aux contraintes sanitaires...

Nous vous retrouverons avec grand plaisir pour cette reprise des sports collectifs en extérieur et de nos rencontres autour d'un ballon. Venez nombreux : bouger, c'est la santé ! ■

Culture : avec, ou sans pesticide ?

Un peu de grisaille côté culture, sur notre commune.

Au-delà de la crise sanitaire, des projets prometteurs commençaient à se dessiner, notamment avec l'arrivée dans notre commune d'une nouvelle association nommée « Human Humus ».

Cette association a pour vocation de promouvoir et de réaliser des événements culturels en milieu rural.

Sa proposition ? Organiser quatre fins d'après-midis et soirées cet été, entre juin et septembre, à la ferme des Rojons, pour rassembler les habitants du village dans un esprit bon enfant et familial, liant culture et agriculture : deux pièces de théâtre, un spectacle de mât chinois et un concert de violoncelle étaient notamment au programme.

Une occasion aussi de soutenir les artistes en cette période difficile, tout en découvrant les produits de la ferme.

En bref, ces événements auraient permis de créer un peu de lien social entre les habitants dans une atmosphère festive et conviviale, lien si difficile à nouer en ces temps d'épidémie.

Avant même que cette nouvelle association ait pu présenter localement et concrètement ses propositions, de fausses rumeurs ont été colportées auprès des habitants des Bruns et des Rojons sous le prétexte d'un sondage, en discréditant le projet culturel jusqu'à salir et noircir les soirées prévues et en laissant les habitants des hameaux sur de très mauvais *a priori*.

Nous tenons à préciser que cette « enquête » n'était pas une demande de la commune contrairement à ce qui a été avancé, mais une initiative de quelques habitants.

Face à l'animosité manifestée par certains et en accord avec l'association Human Humus, notre maire, garant de l'ordre public, a dû prendre la décision d'annuler les spectacles pour apaiser les tensions.

Nous souhaitons que les choses s'apaisent avec le temps, la raison et un peu de tolérance, et que chacun comprenne que le projet de Human Humus est une opportunité pour notre village.

Espérons donc que ces spectacles puissent, à l'avenir, voir le jour sur notre commune. ■

Belledonne et veillées

La soirée Belledonne et veillées, organisée par la commune en collaboration avec « Espace Belledonne » et « Scène Obliques », et reportée pour la deuxième fois pour cause de Covid et d'interdiction de rassemblement, devrait enfin avoir lieu le **mercredi 14 juillet**, jour de fête nationale.

Le départ est prévu à 16h30, salle Marie-Louise, pour une courte balade poétique agrémentée par le spectacle aérien de la compagnie « Du'O des branches » : « *Un arbre, une danseuse et un musicien se rencontrent pour une performance dansée dans un espace arboré. De courts tableaux*



improvisés où le corps aérien voltige, se niche au cœur des branches, se faufile entre les feuilles comme si l'arbre et la danseuse ne faisaient plus qu'un. Un saxophoniste s'invite dans cette conversation riieuse et passionnée et le public, témoin de ce voyage en suspension devient alors complice de ce rendez-vous sensible. »

Puis en fin d'après-midi nous pique-niquerons ensemble pour clôturer cette veillée ; les passionnés de pyrotechnique pourront ensuite se rendre sur le parvis de la tour pour profiter des feux d'artifice de la vallée. ■

Cinétoiles

L'été, c'est aussi le retour du cinéma en plein air dans le parc de l'accueil de loisirs intercommunal à la Dobo !

Dimanche 18 juillet prenez donc vos transats, chaises pliantes, plaids et couvertures... pour regarder *The Kid*, de Charlie Chaplin, sur écran géant et sous les étoiles :

« *La mère d'un jeune enfant, ne pouvant le faire vivre, décide de l'abandonner dans la voiture d'une famille fortunée. Deux voyous décident de voler cette voiture. Quelques rues plus loin, les voleurs entendent pleurer le*



bambin. Ils l'abandonnent dans une ruelle où passe un peu plus tard Charlot, un vitrier miséreux. Gêné par sa découverte, il tente d'abord de s'en défaire, avant de s'attacher à lui. Il l'éduque de son mieux mais les services sociaux s'en mêlent. »

En cas de mauvais temps, la projection sera maintenue et se déroulera dans l'accueil de loisirs intercommunal.

Retrouvons-nous dans le parc dès **20 heures**, pour un pique-nique partagé. La projection débutera à **21 h 30**. ■

Animations, Fêtes & Cérémonies

V. Juste-Lapied, A. Foudon,
S. Malard, S. Benoist-Zacharie

Cérémonies du 19 mars et du 8 mai



La journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et du Maroc a eu lieu le 19 mars 2021.

Crise sanitaire oblige, cette cérémonie n'a pu avoir lieu qu'avec une participation très réduite, en présence des seuls élus de notre commune ainsi que des représentants de la FNACA et l'ANACR.

Les cérémonies anniversaire de l'Armistice du 8 Mai 1945 se sont déroulées dans les mêmes conditions, avec, également, la présence de l'UMAC.

Ces commémorations privées de public, durant cette année si particulière, n'empêchent en rien que le souvenir de ces moments forts se perpétue. ■

Comité des fêtes : enfin !

Dernière ligne droite pour la mise en place du comité des fêtes de Saint-Maximin, la première Assemblée Générale aura lieu le **lundi 5 juillet, à 20 heures, à la salle Marie-Louise.**

Chers habitants, si vous aussi désirez vous lancer dans cette aventure, vous êtes les bienvenus !

Vous pouvez aussi tout simplement venir assister à cette réunion par curiosité, et découvrir les motivations de cette nouvelle équipe composée d'habitants et d'élus.



La volonté de ce comité des fêtes est d'organiser des événements festifs, gustatifs et culturels tout au long de l'année, soutenu par la commune et en partenariat éventuel avec les associations du village, selon leur souhait. Cette assemblée sera suivie de l'élection

du bureau de l'association.

Vous désirez en savoir plus ? Vous savez où nous trouver le 5 juillet.

Venez nombreux ! ■

Élections départementales & régionales - 20 & 27 juin



Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021, de 8 heures à 18 heures.

Pour les départementales, 3 binômes se présentent :

- Christophe Borg & Martine Kohly (union au centre et à droite);
- Anne Chatain & Jérôme Santana (rassemblement national);
- Florence Guesdon & Franck Pourchon (union à gauche avec des écologistes).

Pour les régionales, 9 listes se présentent :

- Union essentielle - Shella Gill (divers);
- L'écologie, c'est possible ! Avec Fabienne Grebert (écologiste);
- Lutte ouvrière - Faire entendre le camp des travailleurs - Chantal Gomez (extrême gauche);
- AURALP, La majorité présidentielle avec Bruno Bonnel (union au centre);
- L'alternative en Auvergne-Rhône-Alpes avec Najat Vallaud-Belkacem (union à gauche);
- Laurent Wauquiez - La Région avec toutes ses forces (union à droite);

- Agir pour ne plus subir - Farid Omeir (divers);
- Ensemble pour notre région - Cécile Cukierman (union à gauche);
- Liste Rassemblement national avec Andréa Kotarac (rassemblement national).

Voter par procuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr>, service complémentaire de la procédure papier (via le formulaire Cerfa n° 14952*02).

L'électeur (le mandant) doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité.

ATTENTION ! Pour être valable, la procuration doit avoir été réceptionnée en mairie avant la date du scrutin : n'attendez-pas le dernier moment !

Pour les élections 2021 chaque mandataire peut disposer de deux procurations, y compris lorsque ces procurations sont établies en France. ■

Calendrier des événements à venir

Quand ?	Quoi ?	Où ?	Qui ?
30 mai	Char de la fête des mères	Dans les différents hameaux	Vivre à Saint-Maximin
1 ^{er} juin	Reprise de l'activité sport des mardis soirs pour les jeunes	Accueil de loisirs intercommunal Plateau sportif du centre-village	Mairie
12 juin	Accueil et présentation de la Maison des Jeunes	Espace Léo Lagrange Rue du 19 Mars 1962 - 38530 Pontcharra	Mairie
20 juin	Élections départementales et régionales - 1 ^{er} tour	Salle Marie-Louise	Mairie
26 juin	Kermesse des écoles	Accueil de loisirs intercommunal	Vive l'école
27 juin	Élections départementales et régionales - 2 ^d tour	Salle Marie-Louise	Mairie
4 juillet	Commémoration canonisation Hugues d'Avalon	10 h 30 - départ procession de la tour d'Avalon 11 heures - messe à l'église 14 h 30 - conférence de l'historienne M ^{me} Paravy (cf. <i>Les Échos de B.</i> , n° 88, p. 12)	Paroisse Pontcharra Saint-Maximin
5 juillet	1 ^{re} Assemblée Générale publique et mise en place du comité des fêtes	Salle Marie-Louise	Comité des fêtes de Saint-Maximin
10 juillet	Commémoration Robert Cazan	Route de Le Moutaret	ANACR et Alain Panerio
14 juillet	Belledonne et veillées	Rendez-vous à la salle Marie-Louise	Mairie
18 juillet	Cinétoiles	Accueil de loisirs intercommunal	Mairie
1 ^{er} août	Apéro-concert	Terrain de pétanque	Mairie
11 septembre	Challenge de pétanque	Terrain de pétanque	Mairie
	Buvette et Soirée Cassoulet	Salle Marie-Louise	Vivre à Saint-Maximin
18 et 19 septembre	Journées du Patrimoine	Lieu à définir	Mairie
18 septembre	Inauguration du Comité des fêtes	Tour d'Avalon (Salle Marie-Louise si pluie)	Comité des fêtes de Saint-Maximin
26 septembre	Saint-Max Trail	Accueil de loisirs intercommunal	Vive l'école
<i>Toutes ces animations sont sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires. ■</i>			

Travaux, Aménagements & Voiries

O Roziau, R. Nunez, L. Etienne, X. Juste,
P. Ceria, J.-M. Bouchet-Bert-Manoz



Des **containers de tri sélectif** ont été installés et le terrain nettoyé, pour aménager cette zone de façon plus agréable. Nous souhaitons demander à tous les habitants de Saint-Maximin de bien vouloir respecter les lieux en ne déposant aucun débris aux alentours, voire au pied des containers.

En effet, les agents du service Technique ont dû, à plusieurs reprises, intervenir pour enlever cartons, glacières, etc.

Une déchetterie est votre à disposition à Pontcharra pour tous les produits qui ne peuvent pas être triés, aux jours et horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
PONTCHARRA Impasse Denis Papin ZI de Pré Brun	8h - 12h					
	15h - 18h30					

Les horaires des déchetteries du SIBRECSA sont accessibles ici :

<http://sibreca.fr/dechetteries/les-dechetteries-du-sibreca>.

Traitement des eaux

Les eaux sont actuellement traitées au chlore, produit très dangereux, nocif et coûteux.

La communauté de communes, désormais en charge du traitement des eaux, va modifier l'installation et la chloration se fera avec de l'eau de javel distribuée par pompes automatiques.

Trois pompes doseuses situées au Crêt, La Combe, Le Vieux-Saint-Maximin, permettront un dosage précis de la solution de javel sans manipulation par un opérateur.

Toutefois les opérations de maintenance, remplissages et contrôles seront assurées par les agents communaux.

Plusieurs habitants ayant relevé une pression d'eau anormale et des coups de bélier, un diagnostic sera effectué courant mai afin de vérifier les variations.

Route départementale 9

Les travaux d'enfouissement de la ligne 20 000 V ainsi que le revêtement sont maintenant achevés.

Route départementale 9B

Entre mai et juin, huit transformateurs seront installés afin de connecter le réseau électrique.

Le transformateur se situant à l'intersection de la route du Carron et de la route du Vieux-Saint-Maximin sera détruit et l'enrobé refait. ■



Savoir vivre ensemble

Nuisances sonores



Le bruit est le facteur n° 1 des conflits de voisinage et aussi de stress par perte de sommeil.

L'utilisation d'engins et appareils sonores (outillage de jardin, de bricolage, instruments de musique, etc.) ainsi que la nuisance générée par les animaux (en particulier les aboiements répétitifs) peut causer une gêne réelle et sérieuse pour vos voisins.

Parlez-en (courtoisement) entre vous !

Nous vous rappelons les horaires autorisés par la préfecture (en dehors desquels le silence doit être respecté) :

- semaine : 8 h 30 à 12 heures et 14 heures à 19 h 30 ;
- samedi : 9 heures à 12 heures et 15 heures à 18 heures ;
- dimanche et jours fériés : 10 heures à 12 heures. ■

Consommation d'eau potable et remplissage des piscines privées



■ ? Nous vous remercions de bien vouloir **prévenir la mairie (tél ou mél) avant le remplissage de votre piscine**. Il ne s'agit pas de demander une autorisation et encore moins d'effectuer une surveillance mais tout simplement de faciliter les contrôles réguliers effectués par le service Technique sur les fuites ou anomalies intempestives sur le réseau d'eau potable. ■

Financement de travaux de la tour d'Avalon

35 000 € en sus des aides publiques, grâce à un concours, un mécène, des dons d'entreprises et de particuliers sensibles au patrimoine

La Tour est lauréate du troisième prix du concours de la Fondation France Bois Forêt.



Nous avons eu l'heureuse surprise, en début d'année, d'apprendre que notre dossier avait été sélectionné lors de la

première édition du concours de la Fondation France Bois Forêt.

Un troisième prix et une dotation de 10 000 € nous ont ainsi été décernés pour la restauration de l'escalier.

Encore une fois cet escalier atypique ne laisse pas indifférent. La condition était de réaliser des travaux de restauration en utilisant du bois français, issu de forêts gérées durablement: nous utiliserons pour l'occasion du chêne de Bourgogne.

Il faut relever que France Bois forêt est une organisation interprofessionnelle très dynamique regroupant tous les métiers du bois et de la forêt, qui réalise un énorme travail de communication. À cet effet, une vidéo sera réalisée sur la restauration de l'escalier de la tour et sera diffusée via de nombreux supports multimédias ainsi qu'au moyen des réseaux sociaux de France Bois Forêt: vous trouverez à lire de nombreuses informations très intéressantes sur son site: www.franceboisforet.fr.

Autre bonne nouvelle: 10 000 € sont alloués par la Fondation du Crédit Agricole

Le jury départemental Isère de la Fondation Crédit Agricole a émis un avis favorable sur notre dossier restauration de la tour. Il a reconnu à l'unanimité, l'intérêt patrimonial de cet édifice qu'il convient de préserver.

La Fondation du Patrimoine continue sa collecte de dons qui atteignent désormais la somme de 15 000 € (dont 5 000 € d'abondement). Nous remercions tous les généreux donateurs: www.fondation-patrimoine.org. ■

Environnement



À la pêche aux déchets

Ce dimanche 21 mars, par une belle matinée ensoleillée,

Et, bien que les choses soient encore compliquées,

De nombreuses bonnes volontés se sont rassemblées.

Hommes, femmes et enfants, tous motivés par l'idée de restituer à leur territoire sa propreté et sa beauté!

Plus de 160 kg d'ordures diverses et variées furent ramassées pour être triées et recyclées.

Un poisson nommé « Arrête » était là pour nous rappeler que même ici commence la mer.

Fier de sa structure de fer, il a gobé toute la matinée les déchets et sans rechigner.

Comme un symbole, cette mascotte ira naviguer vers d'autres contrées pour rendre visibles les dérives de l'humanité.

Merci à tous les bénévoles pour ce bon moment partagé, ainsi qu'à tous les partenaires impliqués. Nature on t'aime, à l'année prochaine.

Avis à la population: « Arrête » nage déjà vers [Sainte-Marie-d'Alloix](#) et fera ensuite escale à [La Chapelle-Blanche](#)! ■

Logement / rénovation énergétique

Le Grésivaudan est entré dans le dispositif départemental du Programme d'Intérêt Général (PIG) « **Mieux habiter et adapter son logement** » qui apporte un accompagnement gratuit, des conseils techniques et des aides financières pour améliorer le confort au sein des logements. Il s'adresse aux propriétaires occupants, dont les ressources ne dépassent pas les plafonds fixés par les diffé-

rents financeurs (l'ANAH, les caisses de retraite, le département, etc.), variables selon la composition de votre famille.

Vous trouverez sur le site du Grésivaudan, en page « Accompagnement à la rénovation énergétique » une information détaillée du dispositif: <https://www.le-gresivaudan.fr/283-accompagnement-renovation-energetique.htm#par5338>. ■

Promeneurs et agriculteurs : une nécessaire solidarité !

« L'agriculture, c'est la base de la culture » disait le célèbre danseur Maurice Béjart !

Avec le confinement, des promeneurs de plus en plus nombreux, équipés ou non, ont emprunté les chemins qui longent ou traversent les champs, les prés.

Or, ces pérégrinations fort agréables peuvent avoir des conséquences néfastes souvent ignorées sur le travail des agriculteurs, des producteurs et des éleveurs.

Il n'est pas toujours aisé de faire la différence entre une prairie, un champ et un chemin si l'on n'est pas vigilant.

Nous avons en effet connu, ces dernières années, des périodes de sécheresse, des périodes de pluies abondantes qui fragilisent les sols... Des passages de piétons, ou pire, de VTT, ont sur des parcelles plantées (y compris en herbe !) un effet destructeur qui rend le travail très compliqué pour l'agriculteur concerné.

Il faut en effet savoir qu'une plante touchée subit à chaque fois un traumatisme qui compromet son évolution. Dès lors, même des passages répétés de chiens ou de chevaux peuvent avoir des conséquences catastrophiques.



Et lorsque l'on croise quelqu'un qui marche dans un champ, il est à supposer que sa volonté consciente n'est pas de détruire ; toutefois, son passage sur cette zone fragile crée, par inattention ou manque d'information, un piétinement d'autant plus néfaste qu'il s'ajoute à d'autres facteurs et vient perturber une planification minutieusement mise en place pour la bonne croissance de ce qui a été semé.

Sans parler évidemment des motos et autres quads, qui empruntent parfois les sentiers de campagne sans y être autorisés.

Vous aimez votre campagne ? Elle vous apporte du plaisir, de la sérénité, du bien-être après une journée ou une semaine de travail ? Alors, pour la protection de ce milieu qui fait le bonheur de tous et pour le respect de ceux qui travaillent la terre, empruntez seulement les chemins, sentiers, pistes, routes, ou passages aménagés à cet effet et vous vous baladerez en toute solidarité avec les agriculteurs qui entretiennent notre paysage... ■

« Un jardin propre c'est bien, un jardin vivant c'est mieux »

La tonte fréquente est la principale cause de la faible biodiversité des pelouses

TONDEZ MIEUX !

3 objectifs pour préserver la biodiversité
Ce qu'il faudrait faire :

- ✿ Tondre une fois tous les 3-4 mois
- ✿ Laisser des zones refuges non tondus
- ✿ Ne pas tondre avant mi-juin

RETARDEZ LA PREMIÈRE TONTE

Laisser pousser au printemps permet aux plantes sauvages de réaliser leur cycle de vie et augmente la diversité en espèces végétales.



ET C'EST PRUVÉ SCIENTIFIQUEMENT!



Pas pour rien
Pas partout
Pas au printemps

ON PEUT EN FAIRE UN « CODE DE LA TONTE »

JE SUIS DÉJÀ AU RASSEMBLÉ!



ON NE POUSSÉ PAS TOUTES AUSSI VITE QUE LES PÉRENNELLES!

Couper trop tôt empêche la floraison et la reproduction de nombreuses espèces de plantes.



La disparition d'une espèce peut entraîner d'autres dont la survie dépendait d'elle.

FAVORISEZ LA DIVERSITÉ

Une grande diversité de plantes offre de précieuses ressources aux pollinisateurs tout en permettant à d'autres insectes de se nourrir et de se reproduire.

AIMEZ LES HERBES HAUTES

Beaucoup d'animaux ne peuvent vivre que grâce aux herbes hautes. Elles servent d'abri, de nourriture, de lieu de reproduction ou de déplacements.

C'EST PAS PASSÉ LOIN!

Tondre menace directement les espèces qui vivent dans l'herbe et que l'on ne voit pas.



En conservant l'herbe haute, la vie du sol est protégée et le cycle de la matière organique est préservé.

CRÉEZ UN CYCLE VERTUEUX

De l'herbe plus haute préserve l'humidité en été et protège du gel en hiver, ce qui améliore la qualité du sol et sa biodiversité.

PROTÉGEZ L'ENVIRONNEMENT

Un tel habitat est accueillant pour la faune. Cela crée une continuité écologique dans le paysage et contribue à la survie des populations bien au-delà de votre terrain.

VI-S-Y, TRAVÈSE!

EUH... APRÈS TOI...

Une pelouse rase expose les petits animaux aux prédateurs. Ils éviteront de traverser ces zones qui agissent comme des barrières pour eux.



Plus sa biodiversité sera grande, plus votre petit bout de nature sera en bonne santé!

La biodiversité de nos pelouses est nécessaire au maintien d'un écosystème équilibré, préservons-la !

ad
NATURAM

Découvrez la nature décortiquée avec science et humour !

adnaturam.org



© Ad Naturam, 2020

Hugo Le Chevalier



Sources
 • Chollet, S., Brabant, C., Tessier, S., & Jung, V. (2018). From urban lawns to urban meadows: Reduction of mowing frequency increases plant taxonomic, functional and phylogenetic diversity. *Landscape and Urban Planning*, 160, 121-124.
 • Li, J., Zhang, Q., Li, Y., Liu, J., Pan, H., Guan, X., ... & Di, H. (2017). Impact of mowing management on nitrogen mineralization rate and fungal and bacterial communities in a semi-arid grassland ecosystem. *Journal of Soils and Sediments*, 17(6), 1715-1726.
 • Seifert, M., Bossdorf, O., Freitag, M., & Bucharova, A. (2020). Less is more! Rapid increase in plant species richness after reduced mowing in urban grasslands. *Basic and Applied Ecology*, 42, 47-53.
 • Wastan, L., Unterwiesing, P. A., & Betz, O. (2016). Influence of the reduction of urban lawn mowing on wild bee diversity (Hymenoptera, Apoidea). *Journal of Hymenoptera Research*, 49, 51.

Bien vieillir, un enjeu pour tous

2020-2021, une année marquée au sceau de la Covid!

Beaucoup d'émissions de radio ou de télévision nous parlent de la détresse des jeunes bloqués dans leur studio, des parents « coincés » le temps d'un confinement avec leurs enfants à la maison.

En revanche, très peu de médias évoquent les difficultés qu'ont rencontrées les personnes âgées pendant cette période, si ce n'est en les stigmatisant, voire en les rendant responsables du confinement et de ses conséquences pour les plus jeunes.

Nous sommes pourtant très inquiets des effets potentiels de cet isolement forcé sur nos personnes âgées.

Pas à cause de l'isolement en soi ou de leur fragilité, car pour beaucoup d'entre eux les enfants, amis proches ont été quotidiennement présents. Plus inquiétants sont les grignotages, suspensions et disparitions progressives des activités indispensables au « bien vieillir ». Comment conserver et travailler son équilibre quand les cours de yoga n'ont plus lieu ? Comment maintenir un lien social, comment continuer à faire travailler sa mémoire et son esprit quand les associations qui le permettaient sont porte close ou que demeurent les restrictions de déplacements géographiques ?

Pourtant se préparer au vieillissement est primordial, pour éviter l'isolement, parer au risque de chute ou tout simplement être bien dans sa tête.

En cette période de dé-confinement, nous nous réjouissons que, de nouveau, les associations puissent accompagner nos retraités dans le « bien vieillir ».

Pour la plupart d'entre nous, le vieillissement n'est pas une préoccupation avant 70 ans et l'âge charnière se situe de façon variable entre 70 et 80 ans.

Pourtant, l'un des problèmes majeurs qu'il faudrait anticiper est celui de l'aménagement de l'habitat et de la préparation à la dépendance.

Il existe aujourd'hui des dispositifs d'aide permettant d'aménager le logement et de l'adapter à une perte d'autonomie afin de rester le plus longtemps chez soi. Par exemple, les salariés ayant cotisé à l'Agirc-Arrco peuvent bénéficier pour 15 € d'un ergothérapeute qui peut se déplacer et procéder à une analyse précise et personnalisée de votre logement et de vos habitudes de vie, vous aider à trouver des solutions et des conseils d'aménagement concrets (Dispositif « Bien chez moi »).

Malgré ces anticipations, il arrive parfois qu'un accident de la vie, une simple chute, diminue temporairement ou de façon définitive notre autonomie. Il existe, là aussi, différents dispositifs pour nous accompagner comme l'APA qui peut aider à financer des travaux, une téléalarme, une aide ménagère...

Si parfois les questions du « bien vieillir » sont difficiles à aborder, les éluder accroît les difficultés à venir.

Pour tous ceux qui souhaitent une information plus complète, la région organisera, le 17 décembre 2021, une journée consacrée aux questions de l'habitat et du vieillissement.

Notez bien cette date et nous vous en reparlerons.

Vous pourrez également participer à la Semaine Bleue qui aura lieu à Pontcharra du 4 au 10 octobre 2021 sur le thème « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire ».

Enfin l'équipe du service social de la mairie est disponible pour vous aider à effectuer vos démarches et à monter vos dossiers (APA, téléalarme, etc.). N'hésitez pas à nous contacter en sollicitant la mairie pour un rendez-vous.

Nous rappelons que des permanences sociales sans rendez-vous sont proposées le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 9 heures à 10 heures, excepté en juillet et août.

Nous vous souhaitons un bel été. En cas de canicule, pensez à vous hydrater et à rester au frais. ■

État civil

Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.

Naissances : 9 avril 2021, Assya Yamic ; 12 mai 2021, Florent Louis.

PACS : 7 mai 2021, Rémi Genin & Sophie Le Toumelin.

Mariage : 8 mai 2021, Benjamin Lettler & Marie Barruyer.

Décès : 22 janvier 2021, Henriette Tardy. ■

Vaccination : où en sommes-nous ?

Notre commune a été informée fin janvier de l'ouverture imminente, au Versoud, de l'unique centre de vaccination dédié aux communes du territoire du Grésivaudan, la communauté de communes ayant enfin obtenu le feu vert de la préfecture.

Opérationnel pour trois jours d'ouverture dans un premier temps, mais privé des doses nécessaires de vaccin, le centre du Versoud ouvrira effectivement ses portes le 1^{er} février, aux personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile, ainsi qu'aux personnes de moins de 75 ans à haut risque face à la Covid-19.

Une demi-journée était aussi réservée aux moins de 75 ans avec pathologie lourde.

Deux moyens étaient mis à disposition pour prendre rendez-vous dès le 29 janvier 2021, sur Internet via la plateforme Keldoc, mais aussi par téléphone pour aider les personnes n'ayant pas l'accès ou la pratique de l'informatique, via le standard du centre de vaccination ou l'accueil de la mairie.

Quelques difficultés pratiques ont un peu retardé la création du « compte informatique mairie » mis à disposition du « référent vaccination » désigné par chaque commune, mais bon an mal an, les choses se sont mises en place et la référente de Saint-Maximin a pu se mettre au travail, au rythme toutefois un peu aléatoire des arrivées de doses de vaccins et des mises à disposition des rendez-vous correspondants.

Au fil des semaines, le centre du Versoud a élargi son temps d'ouverture à la semaine entière et a pu disposer d'une fourniture plus importante de doses de vaccin.



Nous tenons à saluer au passage les efforts, la disponibilité, la volonté et la gentillesse des personnes en charge du fonctionnement de ce dispositif, tant à la mairie du Versoud qu'au centre de vaccination, ainsi que du personnel de la société de transport TouGo en charge d'organiser le déplacement des personnes candidates à la vaccination mais ne pouvant se rendre seules au Versoud ni être accompagnées.



En ce début mai, 27 personnes ont recouru à la référente mairie pour obtenir leur premier rendez-vous de vaccination (et dans la plupart des cas un transport TouGo), parmi lesquelles 25 sont âgées de plus de 75 ans, sur un total de 64 personnes appartenant à cette classe d'âge résidant à Saint-Maximin.

Ces chiffres ne sont bien sûr pas indicatifs du nombre exact de personnes vulnérables, par l'âge ou la maladie, qui ont choisi de se faire vacciner et qui ont pu obtenir leur rendez-vous par leur démarche personnelle ou celle de leurs proches.

L'équipe municipale ne peut que souhaiter encourager et convaincre les personnes encore hésitantes de se faire vacciner, afin de participer aussi rapidement que possible à l'obtention d'une immunité collective : cette immunité collective nécessitera en effet, selon les spécialistes de l'immunologie et pour sortir durablement de cette pandémie, un taux de vaccination de 75 % de la population nationale.

À ce jour, la vaccination est ouverte à tous et notre commune reste **disponible pour aider ceux et celles qui ont de réelles difficultés à faire seuls, ou avec leurs proches, les démarches nécessaires à l'obtention d'un rendez-vous.** ■